

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 9 JUIN 2023

Date de convocation : 30 MAI 2023

Date d'affichage : 30 MAI 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MURCIA B. + GARCIA M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-04-09

OBJET

Avenant à la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie FREE Mobile

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 24 octobre 2022, elle a donné son accord à la société FREE Mobile pour implanter un pylône de radiotéléphonie dans l'enceinte du stade municipal, sis rue Adolphe Marissel, parcelle cadastrée section AH N°548.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux préconisations du service instructeur des autorisations du droit des sols, il y a lieu de déplacer l'implantation de l'antenne de quelques dizaines de mètres. Le plan annexé à la convention signée entre la commune d'Haveluy et FREE Mobile le 23 décembre 2022 est donc modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix « POUR » – 2 abstentions : PERTOLDI Claudine et DHAUSSY Laurence) :

DONNE son accord à la société FREE Mobile pour déplacer le lieu l'implantation du pylône de radiotéléphonie dans l'enceinte du stade municipal, sis rue Adolphe Marissel, parcelle cadastrée section AH N°548,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant actant cette modification avec l'opérateur FREE Mobile.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 13/06/2023
Publiée ou notifiée le 14/06/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL
Réf : FM/2211/BX/COMMUNE D'HAVELUY/59292_001_01

FREE MOBILE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 365.138.779 Euros immatriculée sous le numéro B 499 247 138 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dont le siège social est situé au 16 Rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris, France, représentée par Monsieur Antoine LE GAL, dûment [CPI] habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **le Preneur** »

D'UNE PART

ET

La Commune de d'HAVELUY sise Place Auguste LAINELLE à HAVELUY (59255).

Représenté par Monsieur Jean Paul RYCKELYNCK, en qualité de Maire dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

Ci-après dénommée le « **Bailleur** »

D'AUTRE PART

Ci-après ensemble dénommée les « **Parties** »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Par un contrat de bail en date du 23 décembre 2022 ci-après dénommé « Le Bail », la commune d'Haveluy, a mis à disposition du Preneur des emplacements dans l'emprise de l'immeuble sis Stade Rue Adolphe MARISSEL à Haveluy (59255) aux fins d'installation d'équipements techniques.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – Objet du présent Avenant

Le présent avenant a pour objet de porter modification aux conditions prévues dans le Bail susvisé.

ARTICLE 2 – Articles/Annexes modifié(s)

Les plans figurant en annexe au présent avenant annulent et remplacent ceux figurant en Annexe 1 du Bail.

ARTICLE 3 – Prise d'effet du présent avenant

Le présent avenant prend effet à sa date de signature par les Parties.

ARTICLE 4 – Autres stipulations du Bail

Les autres stipulations du Bail demeurent inchangées.

Article 5 – Annexe(s)

Annexe 1 - PLAN DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION

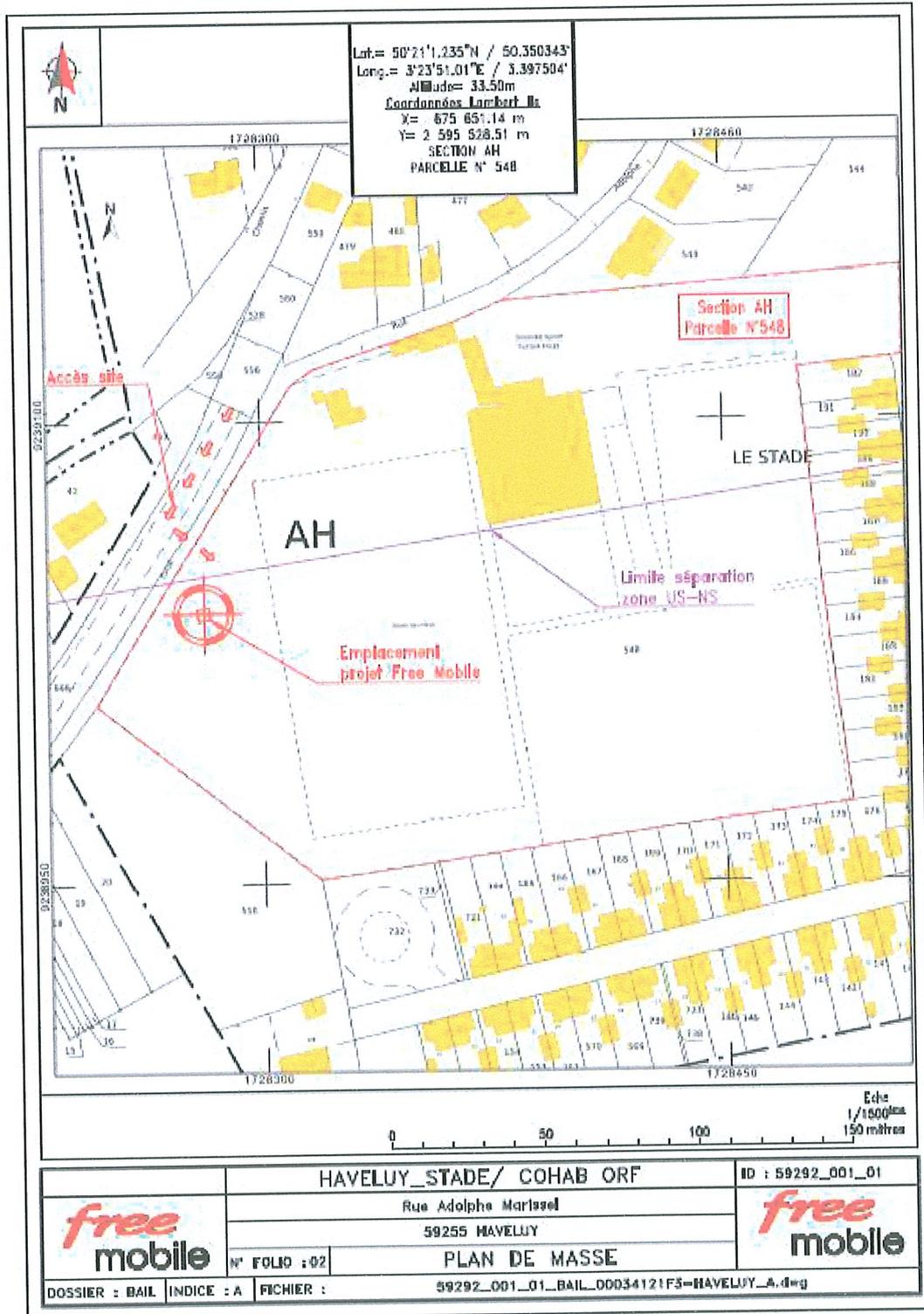
Fait en deux (2) exemplaires originaux dont (1) pour le Bailleur et (1) pour le Preneur,
A....., le.....

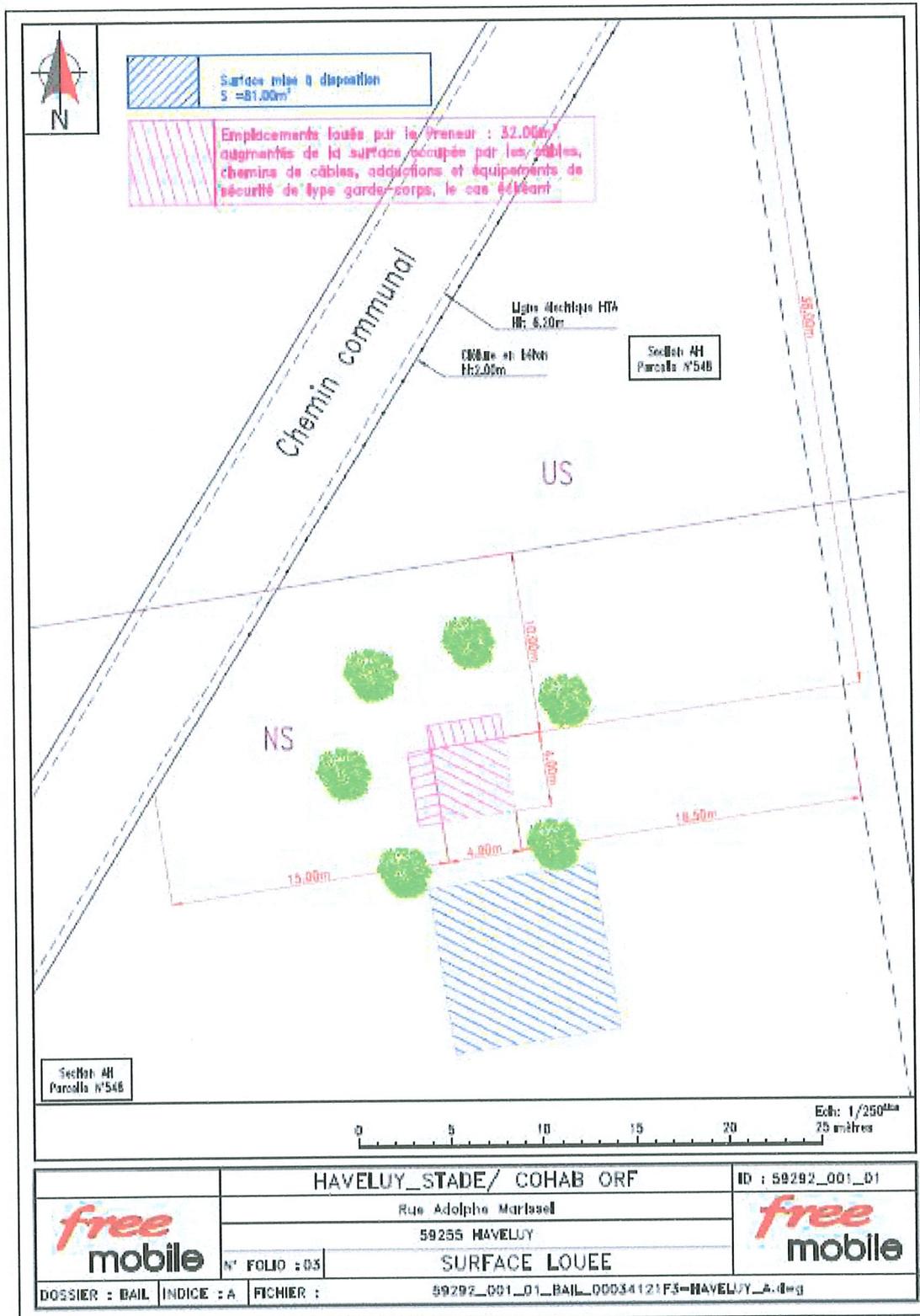
Le Bailleur
Jean Paul RYCKELYNCK
Maire

Le Preneur
Antoine LE GAL

ANNEXE 1

PLAN DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION





free mobile	HAVELUY_STADE/ COHAB ORF		ID : 59292_001_01
	Rue Adolphe Marbaud		
	59255 HAVELUY		
N° FOLIO : 03	SURFACE LOUEE		free mobile
DOSSIER : BAIL	INDICE : A	FICHER : 59292_001_01_BAIL_00034121F3-HAVELUY_A.dwg	

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230409
Objet :	Avenant de la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie FREE Mobile
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215902925-20230609-DELIB20230409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230609-DELIB20230409-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_04_09.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230609-DELIB20230409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	376.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Pi_cce jointe DELIB 2023_04_09.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230609-DELIB20230409-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	950.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2023 à 15h38min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2023 à 15h38min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2023 à 15h38min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2023 à 15h39min06s	Reçu par le MI le 2023-06-13